

Zitierhinweis

Sibeud, Emmanuelle : recension de : Bonny Ibhawoh, Imperialism and Human Rights. Colonial Discourses of Rights and Liberties in African History, Albany : State Univ. of New York Press, 2007, dans : ~ Annales. Histoire, Sciences Sociales, 2008, 3 - Empires coloniaux, p. 714-715, DOI: 10.15463/rec.1189729452

Annales

Histoire, Sciences Sociales

copyright

Dieser Beitrag kann vom Nutzer zu eigenen nicht-kommerziellen Zwecken heruntergeladen und/oder ausgedruckt werden. Darüber hinausgehende Nutzungen sind ohne weitere Genehmigung der Rechteinhaber nur im Rahmen der gesetzlichen Schrankenbestimmungen (§§ 44a-63a UrhG) zulässig.

perspectives africaine et française, coloniale, postcoloniale et postesclavagiste de cette histoire – bien que l'intersection entre la place des relations serviles dans les sociétés d'Afrique de l'Ouest et les liens entre la nation française et les vétérans de ses armées puisse être encore ponctuellement explicitée – font de cet ouvrage une œuvre majeure de l'histoire des relations complexes entre colonisateurs et colonisés, aux retentissements postcoloniaux, et dont on espère une traduction très prochaine.

MARIE-ALBANE DE SUREMAIN

Bonny Ibhawoh

Imperialism and human rights:

Colonial discourses of rights

and liberties in African history

Albany, State University of New York

Press, 2007, 226 p.

Cet ouvrage inaugure une nouvelle collection consacrée à la diffusion de travaux sur les implications sociales et politiques des droits de l'homme dans de multiples contextes. L'essai est réussi. Bonny Ibhawoh propose une enquête originale et rigoureuse sur les discours et les pratiques se réclamant des droits de l'homme au Nigeria sous domination britannique. Le titre, « Impérialisme et droits de l'homme », et le sous-titre, « Les discours coloniaux sur les droits et les libertés dans l'histoire de l'Afrique », définissent les deux entrées utilisées : d'une part la confrontation entre deux logiques qui ont joué un rôle déterminant aux ^{XIX}^e et ^{XX}^e siècles, d'autre part les stratégies construites par les acteurs africains pour vivre avec et à l'intérieur de cette confrontation. B. Ibhawoh maintient la tension entre ces deux entrées tout au long du livre en montrant où, quand et sur quels objets elles sont complémentaires. Il passe ainsi au large de deux écueils : dénoncer *a posteriori* une contradiction ou une ambivalence qui se passerait de commentaire, et réduire l'histoire des dominés à un ensemble de ruses, d'adaptations, au mieux de contre-initiatives. Et il donne une illustration convaincante de sa conception pragmatique et militante du métier d'histo-

rien : simplifier le passé pour le rendre lisible et compliquer les hypothèses interprétatives pour mieux saisir ce passé.

L'ouvrage se compose de sept chapitres. Les trois premiers sont consacrés au fonctionnement et à l'évolution de l'articulation entre les notions de droits de l'homme et de libertés fondamentales et la domination coloniale. Ils présentent également les acteurs – institutions, groupes, réseaux, individus – qui font jouer cette articulation. Les trois chapitres suivants analysent les débats par type de droits : droits fonciers, droits sociaux, enfin droits civiques et politiques. Le dernier chapitre conclut sur les paradoxes des usages de la rhétorique des droits, en reliant le contexte colonial et impérial étudié à des interrogations plus contemporaines sur l'universalité imparfaite et la nécessaire universalisation des droits de l'homme. B. Ibhawoh brosse ainsi un large panorama des usages et des enjeux de la notion de droits de l'homme au Nigeria depuis le milieu du ^{XIX}^e siècle. Il croise les archives de la domination conservées au Nigeria et en Grande-Bretagne, les papiers privés de trois personnages au cœur de réseaux et espaces imbriqués : le journaliste et philanthrope anglais Edmund Morel, l'intellectuel nationaliste nigérian Herbert Macaulay et l'anthropologue africaniste américain Melville Herskovits, enfin un échantillon de 18 journaux où on trouve les principaux titres de la presse nigériane, très active dès la fin du ^{XIX}^e siècle, mais aussi le *Times* et le *New York Times*.

L'auteur démontre que la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 n'est pas le point de départ d'une diffusion qui aurait jusque-là laissé de côté les sociétés africaines, parce que la notion leur serait étrangère et que les colonisateurs se seraient bien gardés de l'introduire. Au contraire, les Européens ont été très tôt convaincus que la loi et le droit étaient des instruments de domination plus puissants que la mitrailleuse, pour paraphraser le titre du troisième chapitre de l'ouvrage. B. Ibhawoh souligne cependant que la circulation des notions de justice, de droits et de libertés, individuels et collectifs, est antérieure à ce renversement : les réseaux abolitionnistes et missionnaires l'animent tout au long du ^{XIX}^e siècle suivant leurs propres logiques, pas

toujours convergentes avec celles de la domination. Dès la fin du XIX^e siècle, une nouvelle élite nigériane, urbaine, anglophone et en partie convertie au christianisme prend une part active aux débats autour de ces notions, qu'elle s'approprie en les mettant éventuellement en résonance avec des notions et des pratiques antérieures. D'où la complexité et l'instabilité de la gestion coloniale des droits. Le chapitre quatre, consacré aux droits fonciers, montre bien comment tous les acteurs – l'administration coloniale, les philanthropes britanniques, la nouvelle élite nigériane, les chefs reconnus par l'*indirect rule* et, dans une moindre mesure, les groupes et les individus – jouent du couple structurel propriété individuelle/propriété collective, au gré de leurs intérêts, des alliances qu'ils parviennent à nouer, mais aussi d'une perception très politique des situations. Ainsi, la mise sous tutelle des terres que cherchent à imposer les autorités coloniales en 1912, et de nouveau en 1937, suscite une mobilisation reposant sur des débats, des pétitions et des rassemblements qui transforment en profondeur la société nigériane. C'est l'aspect le plus réussi de ce travail : expliquer où et comment se construisent des dynamiques politiques à l'intérieur de la domination coloniale. L'étude des débats autour de la charte de l'Atlantique à partir de 1941 est exemplaire. Une exploitation rigoureuse de la presse fait apparaître les espaces auxquels ces débats donnent sens : l'espace national – les nationalistes s'emparant de cette réaffirmation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ; l'espace impérial – la qualité de sujets britanniques fondant la revendication des droits politiques ; l'espace international enfin transformé par la guerre et orienté par les contacts anciens et étroits entre les élites nigérianes et les réseaux afro-américains. B. Ibhawoh suggère avec raison que cette relecture politique des situations de domination coloniale est aussi stratégique que certains partis pris en apparence plus subversifs, parce qu'elle rend leur qualité d'acteurs aux dominés.

L'ouvrage soulève cependant deux objections. La première concerne les sources judiciaires qui sont sous-exploitées, ce qui limite l'enquête aux élites qui s'expriment en parallèle dans la presse. B. Ibhawoh signale que le

coût des procédures devant les tribunaux, suivant la loi anglaise, écarte une majeure partie de la population. Ces archives partielles appellent néanmoins une lecture un peu plus systématique, qui permettrait d'insérer dans un ensemble consistant le cas passionnant des Idumuashaba, descendants d'esclaves souffrant d'une stigmatisation persistante dont ils demandent réparation aux autorités coloniales en les sommant, en vain de 1905 à 1945, de faire respecter l'abolition de l'esclavage. La seconde objection porte sur le glissement du cas nigérian au cas africain, à partir d'une évocation un peu rapide des réseaux de l'Atlantique noir et des mouvements politiques à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest. On peut se demander si le choix inverse, insister sur les spécificités de l'appropriation de la notion de droits de l'homme dans une société où la traite et l'esclavage ont laissé des traces profondes, ne démontre pas de façon plus efficace encore que la réflexion sur les droits de l'homme et leur universalisation n'est pas, et n'a jamais été au XX^e siècle, l'affaire des seuls Occidentaux. Il suggère aussi que B. Ibhawoh ouvre un chantier de recherches important qui appelle d'autres enquêtes inscrivant, comme il le fait, les pratiques et les discours en situations coloniales dans des perspectives plus amples.

EMMANUELLE SIBEUD

Eric T. Jennings

Curing the colonizers: Hydrotherapy, climatology and French colonial spas
Durham, Duke University Press, 2006,
272 p.

Après une étude devenue référence sur le vichysme aux colonies, Eric Jennings a choisi le thermalisme colonial pour thème de son deuxième livre. L'agrément et l'originalité du sujet ne doivent pas minimiser la portée de cet ouvrage pour la connaissance du fait colonial. En effet, les stations thermales répondent à une préoccupation fondamentale des colonisateurs : comment soigner et reposer le corps des expatriés nationaux des « affres » tropicales, tout en restant sur le sol de la colonie. L'auteur